

Politique environnementale

Objectif

La politique environnementale d'Ascendi incarne l'engagement de surveiller et de contrôler en permanence les impacts qui résultent de nos activités, ainsi que la contribution à l'amélioration de l'environnement, de la protection de la biodiversité et de la qualité de vie des communautés environnantes.

Lignes directrices

À la base de la politique environnementale d'Ascendi se trouve notre engagement à respecter les réglementations et la législation environnementale applicables, les exigences contractuelles convenues et la proactivité de l'organisation à réduire les impacts environnementaux associés à ses activités. Ainsi, nos efforts visent à :

- Surveiller et évaluer l'environnement autour de nos infrastructures ;
- Gérer les risques environnementaux à la fois dans les situations normales tout comme dans les situations d'urgence ou d'accident ;
- Promouvoir la définition régulière d'objectifs environnementaux et des programmes d'action respectifs ;
- Fournir nos services conformément aux obligations de conformité ;
- Promouvoir l'amélioration continue des performances environnementales ;
- Assurer l'engagement concernant la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, en impliquant l'ensemble de l'organisation ;
- Former et sensibiliser en permanence les employés aux aspects et impacts environnementaux inhérents à leurs fonctions ;
- Développer des initiatives de sensibilisation à l'environnement ;
- Mettre en œuvre des mesures pour réduire les impacts environnementaux négatifs les plus importants ;
- Gérer efficacement l'énergie consommée dans les différents systèmes de consommation, en réduisant la consommation d'énergie spécifique par unité de production ;
- Contribuer à la décarbonisation de l'économie, en utilisant le remplacement des énergies fossiles consommées par des énergies d'origine renouvelable, en favorisant, entre autres, la mobilité électrique, la production d'électricité renouvelable pour l'autoconsommation et la fourniture aux usagers des infrastructures, l'achat d'électricité provenant exclusivement de sources renouvelables, et les projets de compensation.

La réalisation de cette stratégie repose sur la mise en œuvre du système de gestion de l'environnement, basé sur la norme NP EN ISO 14001. L'application de ces règles relève de la responsabilité collective de l'organisation et de la responsabilité individuelle de chaque employé.